

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 Mars 2019

Date d'affichage 21 Mars 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 9 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190329-DEL_19_03_27_32 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 28/03/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry PERRE.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Camille MORIN-BURRE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Gaëtan THOMAS), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ARRIVEE D'UN NOUVEAU MEDECIN AU POLE SANTE SIMONE VEIL

Le Centre Municipal de Santé, devenu depuis fin 2018 le Pôle Santé Simone Veil, a déjà accueilli plus de 7 500 patients.

Malheureusement, le territoire fertois reste toujours déficitaire en nombre de médecins généralistes.

Monsieur Michel LANDAIS, médecin expérimenté et ayant exercé de très nombreuses années sur le bassin fertois a décidé d'effectuer des consultations sans contre partie de rémunération au Pôle Santé Simone Veil.

C'est dans ce contexte, que Monsieur le Maire propose au Conseil de contractualiser sous la forme d'une convention entre Monsieur Michel LANDAIS et la ville de la Ferté-Bernard les conditions de son exercice.

Monsieur Michel LANDAIS interviendra 1 jour par semaine au Pôle Santé Simone Veil.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer la convention de bénévolat pour Mr LANDAIS Michel avec le Pôle Santé Simone Veil.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU